

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2006

Date de convocation : 20.09.06

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. DE ROUX, BUFFARD, SALIBA, Mmes CHARRIER, FIAUD, PICHARD, MM. FOURRÉ, GODARD, RICHON, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, BINNIÉ, Mmes GATINEAU, MAUREL, COURTHES, LAVOISSIERE, MIRAULT.

Excusés ayant donné pouvoir : M. PANNAUD.

Excusée : MME.PELAUD.

Absents : Mmes VALIN, THOMAS, M. TARDY.

Secrétaire de Séance : M.MAUDOUX.

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Septembre 2006.

Deux erreurs sont à signaler et à rectifier sur le procès-verbal :

- une erreur de frappe sur le nom de Monsieur PANNAUD,
- une erreur sur le niveau du tennis de table qui évolue en régionale.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur de ROUX rappelle la réunion préparatoire à une éventuelle entrée de la commune de Chaniers dans la communauté de communes du Pays Buriaud qui a eu lieu Lundi soir 18 Septembre.

La CDC du pays Buriaud comprend environ 5.700 habitants. Il est souhaitable que le rapprochement soit étudié, l'Etat ne voulant plus d'entités trop petites. L'entrée de Chaniers (+ 3.400 habitants) placerait la CDC dans la moyenne départementale et permettrait une dotation de l'Etat supplémentaire par tête d'habitant dans le budget de la CDC.

Monsieur le Maire expose les intérêts communs avec certaines communes de la CDC, (Dompierre, St. Sauvant, St. Cesaire, Chérac) qui partagent un territoire commun en plein essor économique entre un pôle commercial et administratif, Saintes et un pôle industriel, Cognac. La ruralité, l'aménagement de la vallée de la Charente, le grand chemin de randonnée perpendiculaire à la Charente - *ST Bris des bois, St Sauvant jusqu'aux portes de Dompierre en passant par le paléosite* - en sont des exemples concrets.

Une communauté de communes c'est d'abord un transfert de compétences donc un transfert de fiscalité. En cas d'adhésion, Chaniers s'adapterait aux compétences définies par le Pays Buriaud :

- Plan local d'éducation périscolaire.
- Voirie.
- Développement des zones économiques.
- Tourisme (fluvial, chemins de randonnées...)
- Déchetterie.

Le receveur du Pays Buriaud étudie fiscalement le transfert de compétences et la faisabilité financière de l'opération. Il faut attendre le résultat de cette étude pour savoir si nous sommes dans la compatibilité avec ce dont Chaniers a besoin et qui correspond à l'attente des Chagnolais. Il sera alors nécessaire d'organiser une réunion de réflexion avant de soumettre le projet au Conseil Municipal qui décidera.

Monsieur de ROUX passe ensuite à l'ordre du jour.

1. SYNDICAT DES EAUX-RAPPORT ANNUEL

Monsieur de ROUX rappelle le fonctionnement du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et indique que celui ci a remis son rapport annuel 2005 relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport comprend :

- les indicateurs techniques, financiers,

- les perspectives,

- es cartes suivantes :

« Assainissement collectif », « répartition des exploitants », « zonage d'assainissement », « travaux d'assainissement (hors renouvellement et extensions) »

- les listes :

Des stations d'épurations existantes, d'épandage des boues,

- les travaux : d'extensions, de réhabilitation et d'aménagement de réseaux.

La redevance d'amortissement est unique pour l'ensemble des abonnés des collectivités adhérentes du Syndicat.

Pour cette année 2005, comme pour les deux années précédentes les tarifs domestiques sont les suivants :

- Partie fixe 41€ HT/an
- Partie proportionnelle 0.988€/m³

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé lors de la réunion du 26 Juin dernier, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement adressé par la société fermière VEOLI-EAU-GENERALE DES EAUX et par la DDAF.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal approuve le rapport annuel sur le service d'eau potable et d'assainissement 2005, présentée par le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

2. MISSION D'ASSISTANCE -CONTRAT D'AFFERMAGE D'ASSAINISSEMENT

La mission pluriannuelle d'assistance au suivi du contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif de la commune de Chaniers exécutée par la DDAF, s'est achevée avec l'échéance de l'ancien contrat d'affermage au 31 juin 2006.

Si la Commune souhaite être assistée pour le suivi de son nouveau contrat d'affermage (renouvelé pour 12 ans avec VEOLIA EAU-GENERALE DES EAUX), elle a la possibilité de contracter un marché de prestation de service avec un prestataire public ou privé.

Le montant global du marché inférieur à 210.000 €.HT, autorise la Commune à faire une procédure adaptée (marché passé selon les modalités de publicité et de mise en concurrence déterminées par le pouvoir adjudicataire).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- souhaite de nouveau être assisté pour le suivi du contrat d'affermage avec VEOLIA EAUX - GENERALE DES EAUX
- décide de lancer un avis d'appel public à la concurrence des prestataires de service public ou privé, pour une mission d'une durée de 4ans, dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

3. GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES - PROGRAMME 2007

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les dossiers de demande de subventions concernant les grosses réparations scolaires 2007 doivent être déposés avant le 16 Octobre 2006 auprès du Conseil Général.

Monsieur BUFFARD présente les dossiers susceptibles de bénéficier de ces subventions :

❖ ECOLE RONSARD :

- Maternelle

Devis présenté par l'entreprise PERROGON	2.352,35 €TTC
<i>Fermeture par volet roulant du préau de l'avant.</i>	

Devis présenté par l'entreprise TOURNIE	41.485,65 € TTC
<i>3° tranche remplacement des menuiseries extérieures sur arrière d'une partie d'une classe maternelle et sur salle pédagogique (atelier pédagogique).</i>	

❖ ECOLE PASTEUR :

- Cantine

Devis présenté par l'entreprise PERROGON	9.184,08 € TTC
<i>Remplacement porte deux vantaux donnant sur le réfectoire. Remplacement châssis bois simple vitrage pour fenêtres composées chacune de 1 vantail alu laqué blanc doublage vitrage retardataire d'effraction.</i>	

- Couverture

Devis présenté par l'entreprise MORAND	13.751,13 € TTC
<i>Couverture partie couloir et salle pédagogique.</i>	

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des devis, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions 2007 pour grosses réparations scolaires auprès du Conseil Général.

4. VESTAIRES DE LA TOUCHE

Les travaux concernant la restructuration et l'extension des vestiaires de la Touche sont programmés pour le 4° trimestre 2006.

La Commune , en tant que Maître d'ouvrage, doit:

1°/ faire procéder à une étude du sol par une entreprise spécialisée. Le Cabinet ALIOS Ingénierie a remis son devis, le montant s'élève à 3.330 € TTC .

2°/consulter des entreprises pour mener à bien la mission de coordination (SPS) en matière de sécurité et protection de la santé conformément à la loi N° 93-1418 et aux décrets d'application. Six entreprises ont répondu à la consultation lancée par la commune.

CSBTP, entreprise la mieux disante pour les deux tranches de travaux (aménagement et extension) a été retenue pour la somme de 947,23 €. TTC (1° tranche) et 1.124,84€.TTC (2° tranche) soit un total de 2.072,07 €.TTC.

3°/ consulter des entreprises pour assurer le contrôle technique de la construction pour les deux tranches de travaux. Seule l'APAVE a répondu et a été retenue pour un montant de 2.403,96.TTC (1° tranche) + 2.403,96.TTC (2° tranche) = 4.807,92 €.TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de programmer l'étude du sol par le Cabinet ALIOS Ingénierie pour un montant de 3.330 € TTC.
- de missionner CSBTP pour la coordination SPS pour un montant de 2.072,07 €.TTC.
- de missionner l'APAVE pour assurer le contrôle technique de la construction pour un montant de 4.807,92 €. TTC.

5. SMICTOM RAPPORT D'ACTIVITE 2005

Le SMICTOM a fait parvenir son rapport d'activité annuel 2005. Ce document est à la disposition des administrés en Mairie et évidemment consultable et téléchargeable sur le site internet : [w.w.w.vals-aunis.com](http://www.vals-aunis.com).

Ce document comprend :

- la présentation de la mission de service public auprès de 130.000 habitants.
- la composition du comité syndical
- Le rapport technique
- Le rapport social
- Le rapport financier

Monsieur BUFFARD, Adjoint au Maire donne quelques chiffres clés :

Adhérents Vals d'aunis	Habitants	Déchets ménagers résiduels	Emballages	Verre	Papier	Dechetterie
12 cdc + 4 communes soit 180 communes	130.014	39.319 tonnes soit 302,5kg/hab	3.309 tonnes soit 25kg500/hab	6.391 tonnes soit 49,2 kg/hab	3.061 tonnes soit 23kg500/hab	12.566 tonnes soit 159kg/hab

Le prélèvement auprès des structures communales et intercommunales adhérentes à Vals d'Aunis pour l'ensemble des compétences (traitement, collecte et déchetterie) est en moyenne de 64,70 € net par habitant alors que la moyenne régionale est de 95,20 € net par habitant.

6.VENTE DE LA LUSTERIE

Monsieur le Maire indique qu'en raison des travaux de réhabilitation de la mairie il a fallu déposer l'ensemble des lustres qui équipait la salle des mariages.

Du fait du réaménagement et de la nouvelle décoration de la salle, ces lustres ne seront pas réinstallés.

Monsieur CREMOUX, « Saint Hubert Antiquités », demeurant à THORS s'est déclaré intéressé par l'acquisition de ce lot au prix de 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre la lustrerie à « St Hubert Antiquités » au prix de 350 €.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition bâtiment PORTEAUD

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 04 septembre dernier, l'acquisition d'un bâtiment appartenant à Monsieur PORTEAUD, cédé au prix de 91.470 € au lieu dit « le Turpeau », pour l'implantation des ateliers municipaux.

L'acquisition étant supérieure à 75.000 €, le service des domaines a été consulté. Après enquête la valeur vénale de ce bien compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local a été estimé par les services de l'Etat à 85.000€ éventuellement majorée de 10% maximum (soit 93.500€) à titre de marge de négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme donc cette acquisition aux prix de 91.470€ et décide, à la demande de Monsieur BUFFARD, de confier le projet à l'architecte qui avait commencé l'étude des ateliers municipaux sur les terrains PICHARD.

- Conservatoire

Monsieur le Maire rappelle le courrier du 05 septembre 2006 concernant la politique tarifaire du conservatoire municipal de musique et de danse de la ville de Saintes.

Pour l'année 2005-2006 la participation de la commune s'est montée à 2.520€ et recueille l'accord du Conseil Municipal. Pour 2006-2007 la participation demandée à la Commune ne pourra être arrêtée qu'après connaissance des inscriptions réelles qui sont en cours jusqu'à la fin du mois de Septembre. En conséquence, la convention avec la Ville de Saintes ne sera signée que lorsque tous les éléments seront en notre possession.

- Interventions diverses

- Mme COURTHES attire l'attention du Maire sur une rumeur concernant la déchetterie des Arciveaux qui serait réservée aux gens du voyage.

Monsieur de ROUX explique qu'il n'en est rien puisque le service Municipal de Police a établi un Procès-verbal avec photos adressé à la Mairie de Saintes, propriétaire du terrain, pour clôturer cet endroit, le rendre propre et non accessible au public.

- Mme COURTHES demande à changer le tableau d'affichage du village « Chez Labbé ».

Mme CHARRIER répond qu'il est prévu au prochain budget de changer tous les panneaux d'affichage de tous les villages par des panneaux modernes et fonctionnels.

- M. FOURRE demande la remise en état de la chaussée l'impasse Fazilleau et soulève les problèmes d'écoulement des eaux pluviales en cas d'orage dans ce secteur.

Il signale la vitesse excessive des automobilistes dans le village des Essarts.

M. BUFFARD prend bonne note de la demande de remise en état de l'impasse Fazilleau et précise qu'il a demandé l'hydro curage du réseau d'eaux pluviales dans toutes les parties basses du bourg.

M. de ROUX précise qu'il demande à Véolia-Générale des Eaux de faire un état des lieux des branchements d'eaux pluviales qui seraient raccordés sur l'assainissement et inversement les assainissements raccordés sur les pluviales.

Il confirme le contrôle de la vitesse par la gendarmerie effectuée dans le village des Essarts, notamment durant la déviation imposée par les travaux sur la RN 141.

- M. RICHON signale suite à la déviation de la circulation en raison des travaux RN 141 (aménagement du carrefour La Taillée), que certains automobilistes ne respectent plus le STOP du carrefour du Maine-Allain.

Il lui a été signalé également que des enfants passent dangereusement avec leur VTT dans les bassins de retenue d'eau du lotissement militaire.

M. de ROUX informera la Police Municipale du non respect du STOP au carrefour du Maine Allain et bien entendu lui demandera d'intervenir auprès des enfants tout en appelant à la vigilance et à la responsabilité des parents.

- Mme MIRAULT s'étonne que les dépôts, les gravats des travaux du carrefour de La Taillée soient entreposés sur le chemin Dannepond empêchant la circulation.

M. BUFFARD est en contact permanent avec Mme BARRAUD, Agent de la DDE responsable du chantier. Le problème sera donc résolu immédiatement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance,

Pierre MAUDOUX